

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Alain BOCCARA, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS, Laurent POULOT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre YETNA à Jacqueline RAGOT ;
Mourad AZZI à Jean-Luc LEROY ;
Bakhta MAÏCHE à Patrick FLOQUET ;
Mustapha BAMBA à Loganayagi VASANTE ;
Hervé MARTIN à L'Houssain EL MAZOUZI ;
Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Soria MAÏCHE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relatif au bonus territoire CTG pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Les P'tits Mon Toi » du centre socioculturel Antoine de Saint-Exupéry.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre la branche famille de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'État, le financement des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) évolue.

À cet effet, afin de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante et de développer de nouvelles actions, la Convention Territoriale Globale a été signée avec la CAF le 30 novembre 2022, couvrant la période 2022 à 2026.

La CAF accorde une prestation de service LAEP en fonction de l'activité du lieu. Le bonus « territoire CTG » complète la prestation et constitue un nouveau financement qui remplace celui du Contrat Enfance Jeunesse.

Le présent avenant à la convention précitée définit et encadre les modalités d'intervention et de versement du bonus territoire pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Les P'tits Mon Toi » du centre socioculturel Antoine de Saint-Exupéry.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DL2022-0610-069 du 06 octobre 2022 portant approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF afin de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante et de développer des actions nouvelles couvrant la période 2022 à 2026 ;

Considérant la nécessité de prétendre à un soutien financier avec le bonus territoire CTG afin de favoriser le maintien de l'offre et poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur les projets de territoire qu'incarnent les CTG en tenant compte de la richesse du territoire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant le projet de délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents relatif au bonus territoire CTG avec la CAF, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 et tel que joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;
- **DIT** que la présente délibération prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée à la CAF ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en sous-préfecture le **22 MARS 2023**
Publié le **22 MARS 2023**
Notifié le **22 MARS 2023**
Montmagny, le **22 MARS 2023**

Le Maire
Patrick FLOQUET



Fait à Montmagny, le 16 mars 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230316-DL2023-1603-006-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Acte à classer

DL2023-1603-006

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-22T17-08-41.00 (MI243945654)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20230316-DL2023-1603-006-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relatif au bonus territoire CTG pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents " Les P'tits Mon Toi " du centre socioculturel Antoine de Saint-Exupéry

Date de décision : 16/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale
8.2.6. autre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DL2023-1603-006 Avenant convention CAF bonus territoire CTG - LAEP.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2023-1603-006 ANNEXE Convention LAEP avec bonus territoire - Commune de Montmagny.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 22/03/23 à 13:59

Date 22/03/23 à 13:59

Date 22/03/23 à 15:58

Date 22/03/23 à 17:08

Date 22/03/23 à 17:14

Par [MAZET CELINE](#)

Par [MAZET CELINE](#)

Par [FLOQUET Patrick](#)

Par [MAZET CELINE](#)